



DNB 2020

publié le 08/04/2020

[Message de Madame la Principale]

Madame, Monsieur,

En raison des circonstances exceptionnelles que nous connaissons actuellement, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé ce vendredi la suppression des épreuves terminales du DNB pour cette année.

C'est donc sur la base du seul contrôle continu que sera déterminée l'obtention ou non du brevet. Les modalités de calcul ont été précisées : **le score de chaque candidat sera calculé en fonction des niveaux de maîtrise déterminés en fin d'année scolaire par le conseil de classe, dans les 8 domaines du socle commun.** Pour déterminer ces niveaux de maîtrise (qui vont de "insuffisant" à "très satisfaisant"), l'équipe pédagogique s'appuiera sur l'ensemble des évaluations de l'année scolaire, hormis celles qui auront été faites pendant le confinement. Ce dernier point ne doit pas être une source de démobilisation chez les élèves. **L'investissement dans les apprentissages et les efforts fournis pendant la durée du confinement auront leur importance dans l'obtention du DNB pour les raisons suivantes :**

- **Tout d'abord, pendant tout ce temps où ils travaillent à la maison, les élèves développent de nombreuses compétences du domaine 2 du socle commun, les "méthodes et outils pour apprendre".** Effectivement "organiser son travail personnel", "mobiliser des outils numériques pour échanger et communiquer" sont des compétences centrales largement sollicitées en cette période de confinement. Pour ceux qui ont accès aux divers outils numériques utilisés par les enseignants, l'équipe pédagogique pourra aisément, lors de la validation de fin d'année, constater et valoriser les progrès accomplis dans ce domaine. Notons toutefois qu'un élève dépourvu des outils informatiques ou d'accès à internet ne sera pas pénalisé, en revanche, c'est sa capacité à organiser son travail personnel en autonomie (cours reçus correctement classés, exercices effectués, corrections prises...) qui sera valorisée ou non.
- **Ensuite, l'année scolaire est loin d'être terminée.** En effet pour déterminer les niveaux de maîtrise de chaque élève dans les 8 domaines du socle commun, le conseil de classe s'appuiera sur les résultats des trois trimestres. Le 3e trimestre inclut les deux premières semaines de mars ainsi que celles qui suivront la levée du confinement. **Pour le 3e trimestre, la consigne donnée aux établissements est de mettre en place, une fois les cours repris, des évaluations dont la nature se rapprochera le plus possible de celles du brevet** (organisées sur le principe de "brevets blancs" par exemple). Bien sûr, ces évaluations seront précédées des compléments et rattrapages nécessaires, pour compenser les inégalités d'accès aux cours pendant le confinement. Si ces inégalités d'accès sont peu nombreuses en 3e et seront facilement compensées, le manque de travail de la part d'un élève pendant le confinement sera, en revanche, difficilement rattrapable. **C'est pourquoi il est important que les élèves maintiennent un rythme de travail satisfaisant pour se préparer aux évaluations qui seront mises en place dès que possible.**
- **Enfin, il a été précisé par le ministre que l'assiduité des élèves sera prise en compte pour la délivrance du diplôme. Cette assiduité inclut également la régularité du travail fourni pendant le confinement** (là encore, le décalage occasionné par les difficultés d'accès aux outils informatiques sera pris en compte). Au-delà de ce seul enjeu du brevet, les élèves ne doivent pas oublier qu'ils travaillent aujourd'hui également pour leur orientation, et pour préparer leur entrée au lycée. Les ruptures dans les apprentissages, les décrochages, peuvent compromettre lourdement la suite de leur scolarité. C'est pourquoi je les invite à poursuivre leurs efforts avec sérénité et régularité, comme beaucoup d'entre eux l'ont fait pendant les semaines écoulées.

Je vous remercie de contribuer avec nous à maintenir nos élèves mobilisés et concentrés sur les différents enjeux de

cette fin d'année de 3e.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.